



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Israël et territoires palestiniens

Question écrite n° 101120

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier alerte M. le ministre de la défense à propos de la gravité des informations relayées dans certains médias faisant état d'entraînements d'avions militaires israéliens en France début novembre 2016. Le porte-parole de l'armée de l'air française aurait confirmé que cinq F16 E aux couleurs israéliennes ont effectué une campagne de « tir air-air » sur la base de Solenzara, au sud de la Corse. Le but de ces manœuvres est d'augmenter les capacités de manœuvre (et donc de frappe) de l'aviation israélienne, y compris ailleurs qu'en Méditerranée et au Moyen-Orient. C'est la première fois dans l'histoire de la défense des deux pays que des avions français et israéliens s'entraînent ensemble pour des simulations de combats aériens au-dessus du territoire français. Une telle coopération militaire avec l'armée qui a conduit les massacres de Gaza en 2008-2009, 2012 et 2014, est proprement scandaleuse. Elle a été annoncée le 20 novembre 2016, journée internationale des droits de l'enfant, ces enfants qui ont payé si cher les attaques de l'aviation israélienne contre Gaza. Il s'agit donc d'un pas supplémentaire franchi par le Gouvernement dans son soutien au régime colonial israélien et à un État qui foule au pied les résolutions de l'ONU et refuse de libérer les territoires occupés par la force armée. Il lui demande de faire la clarté sur la participation française à l'effort de guerre de la force d'occupation israélienne, ce qui prive la France de toute possibilité de prendre des initiatives de paix en rompant avant la politique étrangère de notre pays qui se veut équilibré. Il lui demande également des éclaircissements sur la prise en compte des conséquences de cette coopération militaire en ce qui concerne les menaces qui planent sur la Palestine, son peuple et toute la région.

Texte de la réponse

Les armées de l'air française et israélienne ont procédé à des entraînements communs menés depuis la base aérienne 126 de Solenzara, en Corse, du 2 au 11 novembre 2016. Dans le cadre de cet exercice, cinq appareils F15 israéliens ont été déployés aux côtés de Rafale français présents sur le site. La coopération militaire avec Israël est ancienne. Elle fait partie des relations bilatérales de défense que la France noue avec de très nombreux pays dans le monde. Ces relations se concrétisent par des échanges de niveau stratégique et des exercices comme celui effectué en Corse en novembre 2016. Cette coopération bilatérale s'inscrit dans le cadre strict de l'action diplomatique de la France.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101120

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 décembre 2016](#), page 9914

Réponse publiée au JO le : [24 janvier 2017](#), page 583